



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 Janvier 2012

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille douze, le 25 Janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 Janvier 2012, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme BALICHARD - M. LOUBIER- Mme MANDON –M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT – Mme SOARES - M. NAVARRE - M. RAFFI - Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY – M. ROUX - Mme SIMEON - M. VERGNE - Mme SAUREL - Mme DURAND - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. MATHIEU – Mme GAUCHEROT

Excusé(e)s ayant donné procuration :

M. GAUDET à M. M. MATHIEU
Mme PIRONIN à Mme SIMEON

Absents excusés : M. ACOSTA

Absents : M. CHAMBON

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Ouverture de la séance : 20 heures 15.

URBANISME :

Validation de la Phase 2 « Espaces Publics » du Projet Cœur de Ville

Monsieur COURTINE rappelle le cadre du projet, ses enjeux et la réalisation de la première phase.

Monsieur NAVARRE complète en détaillant l'aspect technique de cette deuxième phase et sa planification dans le temps et souligne la méthode de concertation mise en œuvre. Madame MANDON donne des précisions sur la façon dont a été traitée la question du stationnement automobile, et Monsieur VERGNE demande qu'un retour soit fait auprès des associations de handicapés qui ont participé activement à la réflexion sur l'accessibilité.

Au vu de ces compléments, il est nécessaire autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés à lancer, ainsi que des demandes de subventions à rechercher.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Finances

Budget Principal – Décision modificative

Madame BALICHARD expose que les ICNE (intérêts courus non échus des emprunts) sont des charges ou des produits qui impactent les résultats d'un exercice.

Pour clôturer 2011, il est nécessaire de faire un virement de crédits pour traiter ces ICNE

FONCTIONNEMENT	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D 011	- 800.00€	
D 66112-01 ICNE Rattachés		+ 800.00€

Vote : Unanimité

Motion du Conseil Municipal : Position sur le tracé du TGV

Monsieur le Maire donne les dernières informations sur ce projet, RFF venant la veille de faire une nouvelle proposition de tracé.

Après échanges entre les Elus, il ressort deux points essentiels qui font unanimité :

- Appuyer inconditionnellement le principe d'une desserte indispensable de la Région Auvergne par une ligne à Grande Vitesse permettant de réduire significativement les temps de déplacements pour Paris et Lyon

- Se positionner pour la prise en compte dans le cadre de la concertation de la recherche du meilleur compromis de définition de tracé intégrant les contraintes de respect de l'environnement et des zones sensibles, l'optimisation de la charge financière et la nécessité d'une desserte adaptée aux besoins de développement des principaux pôles urbains des départements concernés de la Région Auvergne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40